

Règlement Les Foulées Argentées

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

« Les Foulées Argentées » est un événement sportif, solidaire et intergénérationnel, visant à promouvoir l'activité physique, le bien-vieillir et la prévention santé, notamment auprès des personnes de 65 ans et plus.

L'événement est organisé en collaboration avec les Diamants Blancs à Bondues et la Fondation DigestScience, avec le soutien de la Ville de Bondues. Il est réalisé au profit de la Fondation DigestScience, fondation de recherche sur les maladies de l'appareil digestif et la nutrition (maladies de Crohn, Rectocolite Hémorragique, maladies cœliaque et syndrome de l'intestin irritable).

Il aura lieu le 11 avril 2026, avec des lieux de départ et d'arrivée au domaine des diamants Blancs à Bondues.

L'événement est réservé pour les personnes de 65 ans et plus. Les familles et proches pourront accompagner les participants.

ARTICLE 1bis : EVOLUTIONS DU REGLEMENT

Le présent règlement est susceptible d'être modifié, complété ou ajusté par l'organisation en fonction des contraintes administratives, réglementaires, logistiques ou de sécurité, et ce jusqu'à la date de l'événement.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

Les *Foulées Argentées* sont coorganisées par :

- le Domaine des Diamants Blancs (Bondues)
- la Fondation DigestScience

L'événement se déroule sous réserve des autorisations administratives et réglementaires nécessaires.

Les droits d'inscription à l'événement « Les Foulées Argentées » sont intégralement reversés au profit de la Fondation DigestScience.

ARTICLE 3 : EPREUVES PROPOSEES

Les épreuves envisagées sont :

- un parcours d'environ 6 km
- un parcours d'environ 10 km

Les distances et parcours définitifs pourront être ajustés en fonction des contraintes de sécurité et des validations administratives.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne remplissant les conditions d'âge propres à chaque épreuve.

Les participants s'engagent à être en condition physique suffisante pour prendre part à l'épreuve choisie.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité.

Aucune condition particulière pour participer. Néanmoins la vérification auprès du médecin traitant est vivement conseillé. **Pas de possibilité de délivrance de certificat médical ou de contrôle sur place.**

ARTICLE 5 : PUBLIC SENIORS ET ACCOMPAGNANTS

L'événement accorde une attention particulière aux personnes âgées de 65 ans et plus, réservé à cette catégorie d'âge.

Les participants peuvent :

- marcher, courir ou alterner marche et course,
- être accompagnés par un proche ou un accompagnant, la famille

L'objectif principal de l'événement est la participation, le partage et le bien-être, sans notion de performance ou de classement.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les tarifs sont :

- **6 km** : 8 €
- **10 km** : 10 €

Les droits d'inscription à l'événement « Les Foulées Argentées » sont intégralement reversés au profit de la Fondation DigestScience.

Inscription en ligne et sur place dans la limite des places disponibles.

Les modalités d'inscription se font sur la plateforme Finishers. La date d'ouverture des inscriptions sera communiquée très prochainement.

La récupération des dossards s'effectuera la veille le vendredi 10 avril ainsi le jour même à partir de 09h00 au domaine des Diamants Blancs de Bondues, et jusqu'à 15' avant le départ prévu à 10h00.

Remboursement : Les Foulées Argentées étant réalisée au profit de la Fondation DigestScience, Fondation de recherche sur les maladies de l'appareil digestif et la nutrition, aucun remboursement ne pourra être fait quel que soit les raisons évoquées y compris en cas d'annulation.

ARTICLE 6bis : MODALITES D'INSCRIPTIONS

En ligne sur finishers.com et sur place, dans la limite des dossards disponibles.

ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENT

Un point de ravitaillement est mis en place sur le 3^{ème} et 7^{ème} kilomètre pour l'épreuve du 10km, et sur le 3^{ème} km pour le 6km.

Ces points de ravitaillement sont compris dans la participation.

ARTICLE 8 : SECURITE ET ASSISTANCE

- Un dispositif de sécurité et de secours sera mis en place.
- Les parcours seront balisés et encadrés.
- Les participants devront impérativement respecter les consignes de sécurité et les instructions de l'organisation.
- Les routes ne seront pas bloquées, les participants s'engagent donc à respecter le code de la route sur l'entièreté du parcours.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou neutraliser un parcours pour des raisons de sécurité.

Tout participant auteur d'un comportement antisportif, discriminant, injurieux envers une autre personne, se verra exclu de l'événement.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée, quel que soit les circonstances avant la ligne de départ et après la ligne d'arrivée.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Ce qui n'empêche pas chaque participant à avoir sa propre assurance R.C. personnelle pour les dommages corporels et les dommages matériels et reste seul responsable de tout éventuel incident, accident ou manquement au règlement de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Chaque participant reconnaît participer à l'événement sous sa propre responsabilité et dégage l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de vol.

ARTICLE 10 : DECHETS

Il est strictement interdit de jeter ses déchets dans la nature sur toute la distance du parcours à l'exception des zones de ravitaillements où des sacs poubelles seront mis à disposition. Tous participant pris en train de jeter un déchet quel qu'il soit dans la nature sera exclu par les organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément l'organisation à utiliser leur image (photos, vidéos) prises lors de l'événement, à des fins de communication et de promotion, sans contrepartie financière.

ARTICLE 12 : ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de décision administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'événement, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation.

ARTICLE 13 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Il n'y pas de classement, les participant recevront un ou plusieurs lot(s), qui seront à déterminer.

ARTICLE 14 : MESURES SANITAIRES

Les participants devront suivre les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'épreuve, celles-ci seront affichées si nécessaire.

Article 15 : ACCEPTATION

L'inscription à « Les foulées argentées », engage chaque participant à reconnaître et respecter le règlement dans sa totalité et sans réserve.